

PORTANT COMPOSITION DU JURYS D'EXAMEN DU C2I « METIERS DE LA SANTE »

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

LE PRESIDENT

DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu la circulaire relative au Certificat Informatique et Internet n° 2011-0012 du 9 juin 2011,
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury commun aux Universités d'Aix-Marseille, Clermont d'Auvergne, de Bordeaux, de Franche-Comté, de Grenoble-Alpes, de Limoges, de Lorraine, de Paris Cité, de Paris Créteil, de Paris Saclay, de Poitiers, de Reims, de Rouen, de Strasbourg, de Toulouse III et de Tours pour la délivrance du Certificat Informatique et Internet niveau 2 "Métiers de la santé" (C2iN2 "métiers de la santé"), au titre de l'année universitaire 2021-2022, sera composé ainsi qu'il suit :

C2i « Métiers de la santé »

Composition du jury

François SEGUIN, Président du jury, PU -Université de Poitiers
Vanessa LIEVIN LE MOAL, Vice-président du jury, MCF- Université de Paris-Saclay

Membres du jury

François DEVRED, MCU, Université d'Aix-Marseille
Isabelle RANCHON-COLE, PU, Université Clermont Auvergne
Christophe BULOT, PRAG, Université de Bordeaux
Eric CAVALLI, MCF, Université de Franche-Comté
Jérôme COMBE, MCF A, Université de Grenoble Alpes
Philippe VIGNOLES, MCU, Université de Limoges
Alexandrine LAMBERT, MCF, Université de Lorraine
Christèle VEROT, Sage-femme- enseignante, Université de Paris Cité
Cynthia ENGELS, MCF, Université Paris-Créteil
Viviana MARIN-ESTEBAN, MCU, Université Paris Sarclay
Delphine BON, MCF, Université de Poitiers
Cyril GOBINET, MCF, Université de Reims
Frédéric PASQUET, MCF, Université de Rouen
Maria ZENIOU, MCU, Université de Strasbourg
Sandrine VOILLEQUIN, Sage-femme- enseignante, Université de Strasbourg
Cécile BON, MCF, Université de Toulouse III
Emilie VIERRON, MCU, Université de Tours

Suppléants :

Alessandra PAGANO, MCU, Université d'Aix-Marseille
Michèle BALSAN, Sage-femme- enseignante, Université Clermont Auvergne
Isabelle FORFAR, MCF, Université de Bordeaux
Lhassane ISMAILI, MCF, Université de Franche-Comté
Pierre CAVAILLES, MCF, Université de Grenoble Alpes
Serge BAILLY, Informaticien, Université de Limoges
Christian FONDRAT, Docteur en bioinformatique, Université de Paris Cité
Marine LUNVEN, MCF, Université Paris-Créteil
Annick SIMON, MCU, Université de Paris-Saclay
Jacques DELAGE, MCF, Université de Poitiers
Elizabeth CHOSSON, MCU, Université de Rouen
Nassera TOUNSI, MCF, Université de Strasbourg
Catherine BURGY, Sage-femme enseignante, Université de Strasbourg
Mathieu BERGE, MCF, Université de Toulouse III
Jackie VERGOTE, MCF, Université de Tours

Article 2 :

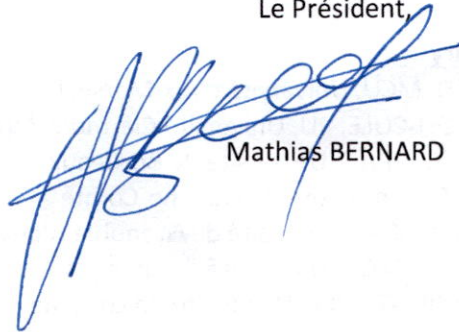
Le suivi des phases de la certification incombe au Président de l'Université où sont inscrits les candidats.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université et les vice-présidents de chaque université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17/05/2022

Le Président,



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 18 MAI 2022

- Publié le 18 MAI 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.